

**Recrutement de deux consultants (nationaux et/ou internationaux) d'assistance à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des services Eau, Hygiène et Assainissement (EHA) auprès de communes des régions de Maradi et de Zinder au Niger**

UNICEF travaille dans certains des endroits les plus difficiles du monde pour atteindre les enfants les plus défavorisés du monde. Pour sauver leur vie. Pour défendre leurs droits. Pour les aider à réaliser leur potentiel.

Dans 190 pays et territoires, nous travaillons pour chaque enfant, partout, chaque jour, pour construire un monde meilleur pour tous.

Et nous n'abandonnons jamais.

Pour chaque enfant, de l'eau potable.

Le Niger figure parmi les pays du monde dont le taux d'accès aux services Eau, Hygiène et Assainissement (EHA) reste faible. L'ambition du pays est de faire passer, entre 2017 et 2030, le taux d'accès à des services basiques d'eau potable en milieu rural de 46% à 100%, le taux d'accès à des services basiques d'assainissement de 13% à 100% et le taux de défécation à l'air libre de 71% à 0%. Le Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement (PROSEHA 2016-2030) adopté en 2017 s'inscrit dans cette logique. Cette ambition trouve un écho favorable avec le processus de décentralisation en cours qui est une opportunité à l'amélioration des droits de l'enfant en général et droit de chaque enfant à grandir et vivre dans un environnement sûr et propre en particulier à travers la responsabilisation beaucoup plus accrue aux acteurs locaux de repenser et initier des actions sur les problématiques qui les concernent. Le décret portant transfert des compétences et des ressources aux communes ainsi que l'arrêté de cahier de charges ont renforcé cette responsabilisation et permettent aux acteurs décentralisés de mieux circonscrire leur champ d'actions dans le domaine EHA.

Le processus de décentralisation a enregistré plusieurs acquis dont notamment :

- La mise en place effective des conseils de collectivités (région et commune) et l'organisation des élections locales dont la plus récente date de novembre 2020 avec l'installation des conseils de collectivité en mai 2021 permettant d'impulser une nouvelle dynamique au regard du taux de renouvellement des élus dont la moyenne est de plus de 85% ;
- L'approfondissement progressif et continu du cadre juridique ;
- L'engagement de différents partenaires techniques et financiers pour accompagner la décentralisation et ainsi que la mise en place d'un mécanisme de financement des collectivités territoriales ;
- La participation des citoyens et leur intérêt à la gestion des affaires locales ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des outils de planification locale permettant aux communes de définir leur vision ainsi que les actions à entreprendre pour le bien-être de leur population.

Bien que des progrès considérables aient été enregistrés, des insuffisances subsistent :

- La faible appropriation du processus par une grande partie des acteurs ;
- La faible capacité et implication/association de la société civile à la gestion des affaires locales ; ce qui ne lui permet pas de jouer un rôle prépondérant dans le contrôle citoyen de l'action publique ;
- Les difficultés de gestion des compétences transférées, en particulier celle de la maîtrise d'ouvrage locale due aux manques de ressources humaines ;
- La faible mobilisation des ressources propres des collectivités territoriales pour financer le développement local ;
- Le manque d'infrastructures modernes à caractère marchand pour soutenir la croissance endogène.

Des insuffisances mentionnées, les faibles capacités dans la gestion des compétences transférées constituent à l'heure actuelle la préoccupation majeure ; dans la mesure où elle est susceptible de retarder les effets induits du processus de décentralisation. En effet, les communes rurales ont du mal à disposer d'une administration à même d'assurer l'ensemble des services en lien avec le transfert des compétences et offrir des services de qualité relatifs à ces domaines. Partant de ce constat, l'État et ses partenaires ont fait de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communale une préoccupation majeure dans la mise en œuvre du processus de la décentralisation afin que les compétences transférées aux communes soient mieux exercées. Dans le cadre de sa coopération avec le Gouvernement du Niger, l'UNICEF accompagne la mise en œuvre du Programme Sectoriel Eau Hygiène et Assainissement (PROSEHA 2016-2030). C'est ainsi que, certaines communes disposent aujourd'hui d'appuis conséquents leur permettant de réaliser des infrastructures d'approvisionnement en eau potable, des ouvrages d'assainissement base et de mettre fin à la défécation à l'air libre. Les investissements réalisés dans la création de nouveaux services d'eau ont permis de générer

des ressources financières communales souvent suffisantes pour opérationnaliser les Services Municipaux Eau et Assainissement (SMEA) et pour assurer la pérennisation des services EHA. Pourtant, les mécanismes de gestion et de maintien de ces services ne pas tous en place et fonctionnels ; compromettant ainsi les investissements réalisés.

Ces acquis ne pourront être durables que si les communes développent et mettent en application les mécanismes de mobilisation sociales, de participation citoyenne, de gestion technique et financière et de redevabilité afin de créer un mouvement d'ensemble où chaque acteur joue pleinement son rôle.

C'est ainsi qu'au cours du 1er semestre 2023, l'UNICEF a appuyé le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) pour la réalisation d'une étude diagnostique de la maîtrise d'ouvrage communale (MOC) dans certaines communes sur le secteur WASH, ayant abouti aux résultats suivants :

- Un rapport sur le diagnostic et l'analyse de la maîtrise d'ouvrage communale ayant fait ressortir l'état des lieux de la MOC dans les communes ciblées, les forces et les faiblesses des dispositifs d'accompagnement de l'exercice de la MOC dans le secteur EHA ;
- Des outils de renforcement des capacités des communes pour l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communale assortis des plans d'actions de renforcement des capacités à court, moyen et long terme et des dispositifs d'accompagnement des acteurs de la MOC ;
- Un guide MOC pour mieux orienter et encadrer les acteurs communaux dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communale EHA (maîtrise du patrimoine, planification, gestion des recettes des fonds de l'eau, ...)
- L'organisation d'un atelier de restitution de ces résultats avec la participation des différentes parties prenantes (Communes, DRHA, Services du développement Communautaire, les trésoriers départementaux, les ONG partenaires et l'UNICEF) pour enrichir les différents documents produits.

Au vu de ces résultats et, conformément au plan de travail 2023-2024 de la section WASH, il s'est avéré nécessaire d'avoir un appui de proximité pour accompagner les communes dans la mise en œuvre effective des plans d'actions élaborés (renforcement des capacités, gestion des fonds de l'eau, suivi des plans d'actions de maintien de l'état FDAL, budgétisation WASH, reddition des comptes, ...) afin que cela soit une pratique au niveau de ces communes.

### **Objectifs :**

L'objectif principal de la mission assignée au consultant est d'appuyer les communes d'intervention du programme de coopération Niger-UNICEF dans les régions de Maradi (Kornaka, Guidan Amoumoune, Mayahi, Tchaké, Djirataoua, Safo, Sarkin Yama, Gabi et Madarounfa) et de Zinder (Gafati, Koléram, Kantché et Yaouri) à mieux exercer leurs compétences de maîtrise d'ouvrage communale des services Eau, Hygiène et Assainissement. Il s'agira par ailleurs de préparer l'ouverture de nouvelles communes d'intervention du programme dans plusieurs régions.

### **De manière spécifique il s'agira de :**

- Faciliter la validation et l'adoption par les communes, des plans de renforcement de capacités et de mise en œuvre des actions de gestion / pérennisation des services ;
- Apporter un appui technique régulier aux communes pour la mise en œuvre des outils renforcement de capacités des acteurs locaux sur la planification, la fourniture et la gestion durable des services EHA ;
- Apporter formations et appuis techniques aux ONG de mise en œuvre des programmes ATPC-Marketing-MOC ;
- Accompagner les communes dans la collecte, l'analyse et la gestion des données EHA par la mise en place de mécanismes durables et localement appropriés et financés ;
- Faciliter la mise en place et l'opérationnalisation d'un groupe technique de travail sur les finances publiques locales autour du préfet pour l'appropriation de la mise en œuvre des budgets communaux EHA par les acteurs ;
- Apporter un appui conseil et des outils aux communes cibles pour la restauration et/ou maintien de l'état FDAL dans le cadre du cycle annuel de l'assainissement ;
- Faciliter la préparation et la mise en œuvre des budgets EHA 2023 et 2024 des communes y compris, les plans d'utilisation des ressources et de gestion financière des services communaux EHA ;
- Evaluer la performance communale de la mise en œuvre de la MOC ;
- Appuyer les communes à régler les services EHA ;
- Appuyer les DDHA et DRHA dans leurs missions d'appui à la MOC et de supervision routinière à long terme des services EHA ;

- Compléter le manuel de formation - guide MOC ainsi que les outils associés pour exploitation dans les communes ciblées et mise à disposition pour les nouvelles communes à ouvrir
- Réviser l'approche, les critères et les outils de sélection de nouvelles communes partenaires des programmes EHA, favorisant un partenariat efficace et une gestion durable des services EHA

#### Les livrables attendus sont :

- Rapports trimestriels d'activités (incluant le niveau d'évaluation de performance de la mise en œuvre de la MOC et les appuis apportés aux communes) ;
- Contrats annuels de performance élaborés au niveau communal
- Plans d'actions de renforcement des capacités validés et adoptés par commune ;
- Arrêté de mise en place et rapports d'activités du groupe technique de travail sur les finances publiques locales ; modèles de budget annexe EHA et de plan d'exécution budgétaire validés ;
- Budgets EHA et plans d'exécution budgétaire adoptés et mis en œuvre par les acteurs ; Rapports d'utilisation des ressources et de gestion financière des services EHA disponibles et évalués chaque trimestre ;
- Données EHA régulièrement actualisées au niveau de chaque commune par des dispositifs M&E adaptés, incluant au minimum deux autoévaluations annuelles et mise à jour du statut FDAL ;
- Stratégie communale de restauration et/ou de maintien de l'état FDAL – cycle annuel de l'assainissement ; Package d'outils simples de mise en œuvre du cycle annuel de l'assainissement : diagnostic et plan d'action post saison des pluies, organisation des campagnes de retour au statut FDAL, rapport de fin de campagne et mise à jour des statuts FDAL
- Règlements d'assainissement communaux élaborés et votés
- Plan d'action annuel chiffré des DDHA-DRHA d'appui aux communes et de supervision des services EHA ; transfert du pack d'outils ;
- Rapport des deux ateliers organisés à 5 mois et 11 mois ;
- Manuel de formation – guide MOC mis à jour - complété
- Rapport de formation initiale des nouvelles ONG à la MOC et appui technique aux ONG
- Note de révision de l'approche de sélection de nouvelles communes bénéficiaire du programme.

#### Activités :

Les principales activités à mener par le consultant se présentent comme suit :

- Renforcement de capacités des acteurs locaux principalement les SMEA et conseils municipaux sur la planification, la fourniture et la gestion durable des services EHA :
  - ✓ Planification et Priorisation des activités prévues dans les plans d'actions des communes assortis d'un chronogramme sur la durée de l'appui de 12 mois, reproductible à long terme ;
  - ✓ Appui et suivi de la mise en œuvre du cycle annuel de l'assainissement
  - ✓ Mise à jour du guide MOC et organisation des sessions de formation et coaching régulier à l'intention des acteurs communaux et d'ONG appuyant les communes ;
  - ✓ Encadrement de proximité des agents SMEA sur la collecte, l'analyse et la gestion des données WASH ;
  - ✓ Appui conseils aux communes pour la mise en œuvre de leur plan de travail annuel EHA
- Renforcement et appui à la mise en œuvre d'outils communaux de :
  - ✓ Planification opérationnelle des interventions EHA sur la base des ressources internes et mobilisables avec les services EHA existants ;
  - ✓ Monitoring régulier des services EHA avec des prises d'actions ;
  - ✓ Appui à la budgétisation EHA, à l'exécution des budgets et à la gestion financière des services ;
- Mise en place d'un cadre communal de redevabilité :
  - ✓ Appui à la mise en œuvre d'instruments communaux réglementant la fourniture et l'utilisation des services WASH ;
  - ✓ Appui à l'organisation des réunions du cadre de concertation communale avec la participation de la société civile, des communautés, élus locaux, organisations à base communautaire ;
  - ✓ Accompagnement régulier des services déconcentrés de l'état dans l'exercice de leur rôle de supervision et d'assistance technique ;
  - ✓ Évaluation périodique des performances des acteurs locaux en matière de MOC.

- Appui méthodologique et technique en matière de MOC à l'ouverture de nouvelles communes d'intervention : méthode, critères et outils de sélection des communes, formation MOC des ONG.

#### Description du travail :

Tâches/Etapes	Résultats/produits :	Calendrier d'exécution
Identification et validation des actions prioritaires	Rapport	0.5 mois
Renforcement de capacités des acteurs locaux sur la planification, la fourniture et la gestion des services EHA	Rapports d'activités de formation	2 mois
Budgétisation, suivi et gestion des ressources	Rapports d'activités	3 mois
Suivi de la mise en œuvre des plans d'actions	Rapports d'activités	4 mois
Production de rapports (Dernier rapport trimestriel et le rapport final)	4 Rapports	1.5 mois
<b>Total</b>		<b>11 mois</b>

#### Supervision :

Les consultants seront basés au niveau des DRHA de Zinder et Maradi. Ils travailleront sous la supervision du Chef de la Section Eau Hygiène et Assainissement, en collaboration avec le chef du bureau de zone UNICEF de Maradi et en partenariat avec les Directions techniques et directions régionales du Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement. Le personnel de ces directions jouera le rôle de facilitateur entre le consultant, les services déconcentrés, et autres parties prenantes. Les directions techniques faciliteront entre autres, la mise à la disposition du consultant de toutes les ressources informationnelles qui lui permettront de mener à bien sa mission dans les limites des délais impartis.

#### Qualifications/ Expériences :

Les consultants devront être titulaire au minimum d'un diplôme universitaire niveau Master dans les domaines tels que : génie rural, sciences sociales, économie, génie civil, ingénierie ou tout autre diplôme équivalent Il devra également avoir les qualités professionnelles suivantes :

- Au moins 10 ans d'expérience de travail dans la formulation et la gestion des projets d'Eau, Hygiène et Assainissement, y compris l'appui à la maîtrise d'ouvrages et développement de capacités ;
- Expérience avérée en matière d'appui conseil et de gestion décentralisée des services d'approvisionnement en eau potable et l'assainissement de base en milieu rural ;
- Bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et du processus de décentralisation au Niger et les défis ;
- Expérience de travail avec les services gouvernementaux, collectivités territoriales, ONGs et partenaires au développement ;
- Bonne capacité de communication, plaidoyer et rédaction des rapports ;
- Capacités à travailler de façon productive dans un environnement multiculturel ;
- Maîtrise les outils informatiques.
- Maîtrise du français. Bonne connaissance de l'Anglais est un atout.

#### Critères d'Évaluation :

Les offres techniques seront évaluées sur la base de la grille suivante :

DESIGNATION	POINTS
<b>1. Présentation générale de l'offre</b>	<b>1</b>
<b>2. Expériences du soumissionnaire</b>	<b>20.5</b>
Expérience en matière d'appui conseil et de renforcement de capacités en matière de gestion des services d'approvisionnement en eau potable et l'assainissement	5
Expérience en matière de maîtrise d'ouvrage communale, si possible dans le secteur EHA	5
Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et du processus de décentralisation au Niger	3.5
Diplôme	3.5
Nombre d'années d'expérience	3.5
<b>3. Méthodologie</b>	<b>48.5</b>
Compréhension et commentaires des TDRs	8.5
Pertinence de la note méthodologique proposée pour atteindre les objectifs et résultats attendus	23
Pertinence, cohérence et faisabilité du plan de travail proposé	8.5
Principaux outils, instruments et mécanismes proposés pour la mise en œuvre de la démarche	8.5
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>

Seuls les candidats ayant soumis leurs offres techniques et financières comme décrit ci-dessous seront considérés lors du processus de sélection.

Seules les candidatures dont les offres techniques auront obtenu une note supérieure ou égale à 50 sur 70 seront considérées pour passer à la prochaine étape du processus.

Évaluation des offres financières : L'analyse de la cohérence des prix sera faite ainsi que la vérification des montants totaux. L'offre financière la plus basse aura une note de 30 et les autres offres seront notées proportionnellement à cette dernière

Les candidats intéressés doivent postuler en ligne et joindre les documents suivants :

- CV à jour et détaillé avec le nom et les coordonnées des références ;
- Copie du diplôme universitaire le plus élevé ;
- Une note méthodologique incluant la compréhension du TDR et l'approche méthodologique pour mener à bien la mission de consultance, les activités et le plan de travail ;
- Une offre financière en FCFA (honoraires, per diem, transport international, la communication et autres coûts si nécessaire). UNICEF prendra en charge l'organisation des déplacements en cas de mission en dehors de la zone d'intervention.

Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en compte.

Dans la lettre de motivation, veuillez indiquer par ordre priorité la région d'affection entre Maradi et Zinder.

*L'UNICEF s'engage au respect de la diversité et à l'inclusion au sein de sa force de travail, encourage tous les candidats, sans distinction de sexe, de nationalité, de religion et d'origine ethnique, y compris les personnes handicapées, à postuler pour faire partie de l'organisation. Les candidatures féminines sont vivement encouragées.*

*UNICEF offre des aménagements appropriés pour les consultants/contractants individuels avec handicap. Cela peut inclure par exemple l'accessibilité aux logiciels, assistance voyage pour les missions ou accompagnateurs personnels. Nous vous encourageons ainsi à informer votre handicap lors de la soumission de votre candidature au cas où vous auriez besoin d'un aménagement approprié pendant le processus de sélection et pendant la mission.*

*L'UNICEF a une politique de tolérance zéro à l'égard des comportements incompatibles avec les buts et objectifs des Nations Unies et de l'UNICEF, notamment l'exploitation et les abus sexuels, le harcèlement sexuel, l'abus d'autorité et la discrimination. L'UNICEF adhère également à des principes stricts sur la protection des enfants. Tous les candidats sélectionnés devront respecter ces normes et principes et feront l'objet d'une vérification rigoureuse des références et des antécédents. La vérification des antécédents comprendra la vérification des titres académiques et des antécédents professionnels. Les candidats sélectionnés peuvent être tenus de fournir des informations supplémentaires pour effectuer une vérification des antécédents.*

**Remarques :**

Seuls(es) les candidats(es) présélectionnés(es) seront contactés pour passer à la prochaine étape du processus de sélection.

Les personnes engagées dans le cadre d'un contrat de consultant ou d'un contrat individuel ne seront pas considérés comme des "membres du personnel" au sens du Statut et du Règlement du personnel des Nations Unies et des politiques et procédures de l'UNICEF, et ne pourront pas bénéficier des avantages qui y sont prévus (tels que les droits à congé et la couverture d'assurance médicale). Leurs conditions de service seront régies par leur contrat et les Conditions générales des contrats de services des consultants et des contractants individuels. Les consultants et les contractants individuels sont responsables de la détermination de leurs obligations fiscales et du paiement de tout impôt et/ou taxe, conformément aux lois locales ou autres lois applicables.

Le candidat sélectionné est seul responsable de la validité du visa (le cas échéant) et de l'assurance maladie nécessaires à l'exécution des tâches prévues par le contrat, et ce pour toute la durée du contrat. Les candidats sélectionnés sont soumis à la confirmation d'une vaccination complète contre le SRAS-CoV-2 (Covid-19) avec un vaccin approuvé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui doit être satisfaite avant l'entrée en fonction. Elle ne s'applique pas aux consultants qui travailleront à distance et ne sont pas censés travailler ou visiter les locaux de l'UNICEF, les lieux d'exécution des programmes ou interagir directement avec les communautés avec lesquelles l'UNICEF travaille, ni voyager pour exercer des fonctions pour l'UNICEF pendant la durée de leur contrat de consultant.